34e ANNÉE N° 22 — 5 Centimes — SAMEDI 24 FÉVRIER 1894

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, **n° 34**, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 24 Février

Causes et Effets

Nous traversons, depuis quelques années, des jours qui ne sont pas sans amertume et qui font naître bien des appréhensions dans les âmes les plus fortement trempées. Il n'est pas contestable que nous sommes débordés de toutes parts par la question sociale.

Ce n'est pas seulement dans les bas fonds de la société que le problème se dresse menaçant et énigmatique comme le sphinx antique; la bourgeoisie elle-même est en proie à une douloureuse inquiétude et elle se demande ce que nous réserve l'avenir.

Nous ne parlons pas des anarchistes et de leurs méfaits La conduite à tenir à leur égard est bien simple. La société a le droit et le devoir de les payer de la monnaie de leur pièce. On doit prendre toutes les précautions et toutes les mesures nécessaires pour empêcher le chien enragé de troubler la sécurité de la rue et de menacer la vie des passants. Mais il est d'autres causes du malaise social actuel. Si l'on voulait prendre la peine d'aller au fond des choses et d'y porter un regard scrutateur, on s'apercevrait facilement que l'on a plus d'un reproche à se faire en haut lieu, et l'on reconnaîtrait que l'on a posé, inconsciemment peut-être, mais bien certainement, les causes dont les effets se produisent aujourd'hui.

Le développement de l'instruction est une bonne chose, cela n'est pas contestable. Mais en cette matière comme en toute autre il faut savoir garder un juste milieu.

Or, il n'est pas douteux que l'on a fait de l'instruction et de l'obtention d'un diplôme une sorte de panacée qui devrait ouvrir toutes les carrières et devenir pour ceux qui possédaient ce précieux parchemin, une sorte de palladium contre la misère.

Qui saura jamais les illusions et les rêves dorés que le diplôme a fait éclore dans la cervelle naïve des jeunes garçons et des jeunes filles de dix-huit à vingt ans ?

Ils se disaient qu'en leur donnant cette espèce de passeport le gouvernement leur assurait une place, c'est-à-dire le pain quotidien, sinon l'aisance.

Grisés par cette perspective, les paysans ont quitté la charrue et le village, et l'on a vu se produire cette émigration vers les villes qui tend de plus en plus à devenir gênante et dangereuse.

On a donné trop de diplômes et trop de brevets. Et tous ces diplômés inoccupés, errants, faméliques, dans les rues des villes ont formé l'armée sans cesse grossissante des mécontents et des déclassés.

On les a bourrés de latin, de grec, de mathématiques, de science, et ils s'aperçoivent aujourd'hui que cela ne mène à rien et que le brevet, aux yeux du boucher et du boulanger ne remplace pas la pièce de monnaie.

Ils se sont imaginé qu'ils gravissaient un degré de plus de l'échelle sociale, parce qu'ils ne portaient pas la blouse du paysan où le bourgeron de l'ouvrier et que leur main ne touchait pas l'outil ; et ils reconnaissent que le travailleur manuel, que l'homme qui a un métier est cent fois plus heureux qu'eux.

On a dit que l'homme instruit qui ne mange pas à sa faim, devient bien vite un déclassé. Rien n'est plus vrai. La haîne contre la société pénètre dans son cœur ulcéré et il devient bientôt un révolté, une recrue pour la révolution et pour l'anarchie.

Quant à la femme, c'est autre chose. Lorsque le besoin la talonne, elle fait bon marché de sa vertu et de son honneur, « Ventre affamé n'a pas d'oreilles » et elle va grossir l'armée grouillante et de plus en plus nombreuse de la prostitution.

Nous savons bien qu'en signalant cet état de choses, nous ne disons rien de nouveau. Mais nous pensons qu'il n'est pas inutile de dénoncer les abus et de montrer à nos gouvernants l'écueil qu'ils n'ont pas vu ou qu'ils n'ont pas voulu apercevoir.

On a trop dédaigné de se rendre compte du péril dont nous parlons. Et cependant, il était manifeste, dès la première heure, que toutes les activités intellectuelles que l'on mettait ainsi en mouvement, ne trouveraient pas leur emploi et que l'on aurait tôt ou tard à compter avec la légion des déçus et des révoltés, que l'on avait bercés de promesses alléchantes, impossibles à tenir plus tard.

Ce moment est venu On ne saurait le nier. Tous ces demi-savants, ces brevetés et diplômés sans emplois et crevant la faim sur le pavé de nos grandes villes, sont des recrues de l'anarchie.

On s'est trop occupé chez nous de déshabituer les épaules de la blouse et du bourgeron, et l'on a trop fait miroiter aux yeux de la foule la vanité et la gloriole du brevet aux dépens de l'outil et du manche de la charrue.

Et voilà pourquoi, à l'heure actuelle, l'agriculture dans la misère manque de bras, pourquoi les campagnes sont de plus en plus désertes, et pourquoi les villes regorgent de plus en plus de déclassés, de révoltés, d'anarchistes et de dynamiteurs.

Il est grand temps de réagir contre ce système.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 février 1894

La question des blés

C'est toujours la taxe sur les blés qui figure à l'ordre du jour.

Dès le début, M. Graux, rapporteur, déclare que la commission s'est ralliée au droit de sept francs et qu'elle a appliqué un tarif correspondant aux dérivés du blé. L'accord est complet entre la commission et le gouvernement.

M. le président donne lecture de l'article premier, modifié comme il vient d'être dit.

M. Castillard développe un amendement ayant pour objet d'élever ce droit à 10 francs.

M. Graux, rapporteur, dit que les craintes de M. Castillard sont chimériques et que la commission repousse le droit de 10 francs.

M. Castelin le réclame au contraire très énergiquement et soutient que le droit de sept francs ne produira aucun des effets attendus, et après quelques observations de M. Porteu l'amendement de M. Castillard est mis aux voix.

Il est repoussé par 432 voix contre 92.

Les protectionnistes tentent à leur tour un nouvel effort pour établir le droit de 8 francs.

M. Casimir-Périer, président du conseil, demande à la Chambre de repousser le chiffre de 8 francs pour deux raisons, La première, c'est qu'il est préférable d'établir dès maintenant un droit de 7 francs, auquel il faudrait revenir dans un avenir assez prochain. La seconde, c'est que le droit de 8 francs serait préjudiciable aux intérêts de notre alliée la Russie, qui écoule sur le marché français une grande partie de son blé.

M. Méline, au nom de la commission et par les mêmes motifs qu'avait invoqués le président du conseil, demande à la Chambre de repousser le droit de 8 francs, l'augmentation de 2 francs, en portant le droit de 5 francs à 7 francs, étant suffisante pour les intérêts de notre agriculture. Le droit de 8 francs est mis aux voix et repoussé par 371 voix contre 152.

La Chambre adopte par 371 voix contre 172 le droit fixe de 7 francs, proposé par le gouvernement et la commission.

Tous les droits proposés par la commission pour les dérivés du blé sont votés à mains levées, sans débat.

LES ANARCHISTES

Les faux engins

Des boîtes à conserves ont été trouvées un peu partout, mercredi et jeudi, dans Paris.

M. Girard, directeur du laboratoire municipal, a reçu huit engins ; aucun n'était dangereux.

L'explosion de la rue St-Jacques

M. Bernard, commissaire de police aux délégations judiciaires, a entendu les deux gardiens Rietsch et Barthod, qui ont été appelés par M. Calabrési, le patron de l'hôtel de la rue Saint-Jacques.

L'agent Rietsch est devenu sourd de l'oreille gauche à la suite de l'explosion. Il a des grains de poudre dans la figure et aux mains. Il était debout, appuyé devant la porte, occupé à prendre des notes, recueillant des renseignements sur le locataire de la chambre.

De l'avis de Rietsch, il s'est écoulé environ sept minutes entre l'instant de la chute de la bombe et son explosion.

L'agent Berthod n'était pas présent quand l'engin a éclaté ; il venait de sortir de la maison, se

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 4

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

II

Depuis l'avant-veille au soir, ni lui, ni sa petite-fille n'avaient pris la moindre nourriture !

Ils allaient donc mourir de faim !

Plus le bruit s'approchait, plus le visage de l'aïeul s'assombrissait.

Enfin Jeanne ouvrit la porte, et, tout essoufflée, entra, traînant sa charge.

Son grand-père tourna les yeux vers elle :

— On n'a donc pas pu te prêter quelque chose ? lui demanda-t-il d'un ton navré.

— Non, grand-père. On a dit qu'il n'y avait pas assez.

— Pas assez !... et nous n'avons plus rien !... murmura-t-il en jetant un regard douloureux autour de la chambre vide.

— Mais, continua Jeanne, voici ce qu'un monsieur m'a donné malgré moi, dans la rue, sans vouloir de mon paquet comme gage.

Et elle montra la pièce de cinq francs.

— Quoi ?... que dis-tu ?... reprit le vieillard, qui, malgré sa faiblesse, s'était, à la vue de l'argent, soulevé d'un bond. Cinq francs qu'un monsieur t'a donnés dans la rue ?

Et son regard interrogea l'enfant, embarrassée et confuse.

— Oui, grand-père, un monsieur qui avait l'air bien bon ; mais je n'en voulais pas, parce qu'il refusait de prendre mon paquet ; alors il me les a mis dans mon tablier, puis il s'est sauvé.

— C'est bien vrai, n'est-ce pas, Jeanne, ce que tu me dis là ?... bien vrai, bien vrai !

Et lentement, regardant la petite fille entre les deux yeux :

— Tu n'as pas tendu la main, au moins, car si ça était !....

— Oh ! grand-père, grand-père, peux-tu croire ?...

Et elle sauta au cou de son aïeul en pleurant.

— Bien, bien, ma chérie, ne pleure pas ; je sais que tu n'aurais pas voulu me faire de la peine ; c'est si laid de mendier, vois-tu !

Et il essuya doucement les yeux de l'enfant, ajoutant.

— Acceptons donc ce que la Providence nous envoie par la main de cet inconnu dont la générosité nous sauve la vie !

Puis, comprenant que sa Jeannette devait être fatiguée par la course qu'elle venait de faire, il descendit lui-même chercher quelques provisions.

Un moment après, il revenait muni de pain, d'un peu de charcuterie, de plusieurs morceaux de bois et de charbon de terre, ainsi qu'un objet de forme cylindrique, dissimulé dans l'une de ses poches.

Sans perdre un instant, nos deux affamés se mirent à entamer les victuailles, et il fallait voir comme ils s'en acquittaient.

Jeanne surtout mangeait avec une telle avidité que l'aïeul, de crainte qu'elle ne s'étouffât, fut forcé à maintes reprises d'arrêter sa main mignonne qui portait à sa bouche encore pleine un morceau qui n'y aurait pu entrer qu'avec difficulté et au détriment des voies respiratoires.

Un bol d'eau claire réquisitionné chez une voisine aidait à la déglutition.

III

Jean Besson n'était âgé que de soixante-six ans, mais son dos voûté, ses traits altérés et sillonnés de nombreuses rides lui en faisaient paraître dix de plus.

Et cependant, il n'y avait pas bien longtemps encore, sa taille était droite et ses membres pleins de vigueur.

Mais, depuis un an, il avait eu à supporter de si grands chagrins et de si rudes privations qu'il en était devenu presque caduc.

Autrefois, étant maître maçon, il s'était amassé un magot assez rondelet qui lui avait permis d'épouser une brave fille de son pays, — une Franche-Picarde, laquelle était pauvre d'écus, mais riche d'un grand amour pour lui.

Un gros garçon, le seul enfant qu'ils eurent jamais, leur était né après deux ans de mariage.

Quel bonheur ! Quelle allégresse ! Leur ménage devint un vrai paradis. Vous dire si le gars était choyé, dorloté, serait superflu.

Pierre, — ils l'avaient nommé Pierre du nom de sa mère Pierrette — Pierre, du reste, méritait bien toute la tendresse qu'on lui prodiguait, car plus il avançait en âge, plus on découvrait en lui de nouvelles qualités.

Et vraiment il en avait beaucoup, et de réelles.

Bâti comme son père, c'est-à-dire à chaux et à sable, il était fort et musculeux, mais doux comme un mouton. De plus, son esprit qui commençait à s'éveiller indiquait qu'il ne serait pas d'une intelligence commune.

Aussi Jean et sa femme se montraient-ils justement fiers de leur rejeton.

Hélas ! un jour, au milieu de tant de joie, le malheur s'abattit tout à coup.

Par un beau matin de printemps, la Pierrette, tenant son fils et son époux pressés sur son cœur, rendit son âme à Dieu.

Le chagrin du père et de l'enfant fut sans égal.

A cette époque, le petit Pierre avait quinze ans, et était assez homme déjà pour sentir qu'un vide immense venait de se faire dans sa vie ; l'intensité de la douleur passa, mais il lui en resta toujours une ombre de tristesse et de mélancolie.

Quant à Jean, un pli attristant lui avait creusé le front entre les deux sourcils, pli qui au lieu de s'atténuer avec le temps, s'accentua au contraire chaque jour davantage.

Pierre exerça tout d'abord l'état de son père.

(*A suivre.*)

rendant chez M. Bélouino, commissaire de police du quartier, afin de le prévenir de la découverte qui venait d'être faite d'un engin suspect.

Un dépôt d'engins

M. Péchard, commissaire de police de la rue Suger, en dépouillant les papiers anarchistes saisis par lui, avait trouvé un plan indiquant que des engins étaient enterrés à divers endroits de la banlieue.

Le commissaire de police s'est transporté aux endroits désignés. Les indications étaient exactes, mais les engins avaient été récemment enlevés. La terre avait été fraîchement remuée. Les trous n'avaient pas été comblés.

L'opinion du parquet

L'opinion du parquet est que l'auteur des deux attentats de mardi, dont on a donné le signalement, ne saurait tarder à tomber entre les mains de la sûreté. Les recherches sont dirigées du côté des nombreux anarchistes que l'on a su avoir été en relations suivies avec Paul Reclus et plus tard avec Henry. On croit que les bombes de mardi ont été fabriquées avec les poudres que les amis d'Emile Henry ont trouvées chez lui dans la visite qu'ils ont faite à la villa Faucheur, le soir de l'explosion. On a renoncé à croire à la légende que les anarchistes se plaisaient à répandre, ils ne sont pas des isolés. On se trouve en présence d'un parti ayant une organisation certaine et de terribles moyens d'action. Dans l'un de ses interrogatoires, Emile Henry a dit : « Je serai vengé, bien vengé ! » Il avait dans l'affaire du café Terminus des complices ; c'est parmi ces complices que doit se trouver l'auteur des deux attentats de mardi.

M. Meyer a communiqué au parquet le dossier de l'affaire Emile Henry. On croit que l'affaire pourra venir devant les assises dans la seconde quinzaine de février.

La surveillance des anarchistes

Le préfet de police a reçu à son cabinet, tous les commissaires de police de la banlieue, auxquels il a donné des instructions spéciales en vue de la surveillance des anarchistes habitant dans leurs circonscriptions.

Chez Me Henri Robert

Emile Henry a déclaré en présence de sa mère qu'il avait fait choix d'un défenseur, et que ce défenseur était Me Henri Robert.

Questionné a ce propos, Me Henri Robert a répondu qu'il n'avait encore aucune communication du choix de l'anarchiste Henry et qu'il ne s'y attendait pas, puisqu'il s'apprête à quitter Paris pour plaider à Douai dans une importante affaire.

Le vrai Rabardy

Rouen, 22 février.

Dans l'après-midi d'hier, un homme se présenta au commissariat de police de Rouen, disant se nommer Etienne Rabardy, né en janvier 1869, à Laval ajusteur-mécanicien, travaillant depuis dix jours à Petit-Quevilly, où il est domicilié rue Nationale, 32.

Comme son état civil est le même qui fut donné sur les registres des hôtels de la rue Saint-Jacques et du faubourg Saint-Martin, par l'auteur du double attentat, il venait spontanément déclarer à la police qu'il n'a jamais été anarchiste. Il habitait dernièrement rue Legendre, 141. Il y a quelques mois, il perdit dans le trajet de cette rue à l'avenue de Saint-Ouen un portefeuille où étaient ses papiers, sa carte d'électeur notamment, et en fit alors la déclaration à la préfecture de police. Il suppose que l'auteur du double attentat dut trouver le portefeuille et s'en servir.

L'ouvrier Rabardy vient de recevoir une citation à comparaître devant M. Meyer, juge d'instruction à Paris, chargé de l'enquête sur les dernières explosions.

Une bombe à l'Institut

L'engin trouvé à l'Institut avait été déposé sur le paillasson à la porte de M. Fabre, bibliothécaire. C'était un paquet de 18 centimètres de long sur 10 de diamètre, enveloppé de gros papiers gris, enroulé fortement par une corde. Il a été ouvert avec précaution au laboratoire ; il renfermait une boutelle contenant un liquide qu'on n'a pu encore examiner, mais on croit être en présence d'une fumisterie.

Les chefs de l'anarchie

On vient de découvrir que la théorie de l'anarchiste solitaire est fausse. On se trouve en face d'une organisation secrète, supérieurement dirigée, ayant sans doute à sa tête des chefs, des lieutenants.

Ces derniers font agir les milices et les recrues sans jamais découvrir les chefs qui donnent le mot d'ordre. Ceux qui sèment les bombes, ceux qui font les mélanges de terribles substances, soigneusement, traîtreusement endoctrinés, croient agir en déshérités qui se vengent.

Comment pourraient-ils savoir qu'ils servent peut-être une cause ou poursuivent un but, que les chefs si habiles, qu'ils ignorent, seuls connaissent.

Lettres de menaces

De nombreuses lettres de menaces, comme au moment de l'arrestation de Ravachol, sont arrivées au commissariat de M. Dresch, passage du Désir.

La bombe du café Terminus

D'après un rapport déposé par M. Girard, c'est de mélinite, fabriquée par Henry lui-même, qu'était chargée la bombe du café Terminus.

Disons encore que l'agent Poisson, complètement rétabli, a été reçu par le préfet de police.

L'instruction

L'instruction concernant les anarchistes arrêtés, continue avec une grande activité.

M. Meyer, juge d'instruction, a interrogé le compagnon Elisée Castard et plusieurs autres. L'instruction cherche à établir l'existence de la société des malfaiteurs, mais elle reste fermée en ce qui concerne les interrogatoires qu'elle fait subir. M. Meyer a interrogé ensuite le vrai Rabardy.

Exploits de cambrioleurs

Un incident qui marque l'audace où en sont venus certains malfaiteurs s'est produit mercredi, à quelque distance de la maison dynamitée, au no 61. Alors que des agents en très grand nombre et des gardiens de la paix stationnaient sur les trottoirs, des cambrioleurs ont baillonné et à moitié étranglé une pauvre dame, puis ont essayé de fracturer un coffre-fort.

La sonnerie de cinq heures à une pendule les a dérangés de leur besogne et ils se sont enfuis. La pauvre femme est allée porter plainte chez M. Dresch, qu'on est venu chercher à l'hôtel de la Renaissance où il causait avec M. Fédée. Elle n'a pu que donner le signalement des volenrs qui lui étaient d'ailleurs inconnus.

Un anarchiste à la Chambre

Lundi dernier, M. Marc Sauzet, député de l'Ardèche, recevait la visite d'un individu nommé Ligols, originaire de sa circonscription, et dont il connaît la famille ; Ligols demanda des billets pour la séance du jour.

M. Sauzet n'avait pas de billets, Ligols insista et en demanda au moins pour la séance du lendemain mardi, car il était obligé, dit-il, de partir le mercredi. M. Sauzet, mal impressionné par sa mine, refusa sa demande.

Le lendemain, il reçut la visite de deux agents de la sûreté qui vinrent lui demander s'il était vrai que Ligols eût cherché à se procurer chez lui un billet pour la Chambre. Sur sa réponse affirmative, les agents lui dirent que Ligols avait été arrêté.

Ce serait un anarchiste arrivé dimanche de Londres avec l'intention de pénétrer dans la Chambre pour y commettre un attentat par la dynamite.

L'anarchiste Léauthier

Vendredi, comparaissait devant la cour d'assises de la Seine l'anarchiste Léauthier, qui, comme l'on sait, le 13 novembre dernier, tenta d'assassiner M. Georgewitch, ministre de Serbie, dans le bouillon Duval de l'avenue de l'Opéra.

Il était défendu par Me Lagasse.

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, la cour condamne Léauthier aux travaux forcés à perpétuité.

Vive l'anarchie ! cri l'accusé en se retirant.

L'explosion de la rue des Bons-Enfants

Emile Henry, après un long interrogatoire dans le cabinet de M. Meyer, a avoué au magistrat qu'il était l'auteur de l'explosion de la rue des Bons-Enfants.

Il a refusé de désigner ses complices.

INFORMATIONS

La révision de la Constitution

La discussion de la révision de la Constitution viendra après l'interpellation sur la crise viticole, probablement lundi 5 mars. MM. Goblet et Pelletan soutiendront la révision intégrale au nom de l'extrême-gauche. MM. Jullien et plusieurs autres présenteront au nom des radicaux une autre proposition limitée à la réforme des droits financiers du Sénat; enfin, la proposition Bourgeois (Jura) déjà rapportée et repoussée par la commission d'initiative, sera discutée le même jour. Ce sera un véritable débat sur la politique générale.

A l'Académie Française

Appelée à élire deux membres en remplacement de MM. Taine et de Mazade, l'Académie française a procédé, jeudi, à cette double élection. Les opérations du scrutin n'ont pas donné de résultat pour le fauteuil de M. Taine.

Etaient en présence : MM. Anatole Leroy-Beaulieu, Henry Houssaye, Emile Zola et Emile Montégut. L'élection est renvoyée à une date ultérieure.

M. de Hérédia a été élu pour le fauteuil de M. de Mazade. Ses concurrents étaient : MM. Imbert de St-Amand, Francis Charmes et E. Zola.

M. José-Maria de Hérédia est né le 22 novembre 1842, à Fortuna-Cafeyare, près de Santiago (île de Cuba). Elève de l'Ecole des chartes, il écrivit à la *Revue de Paris*, où parurent ses premiers vers, au *Temps*, à la *Revue des Deux-Mondes*, au *Journal des Débats*, et devint rapidement un poète célèbre. Le sonnet le tenta particulièrement, et, dernièrement, dans *les Trophées*, il livrait toute une série de sonnets impeccables quant à la forme et animés d'un souffle vraiment épique. Son poème *les Conquérants* est d'une envergure puissante.

Un don du Czar

L'empereur de Russie, ayant été informé du zèle apporté par les ouvriers des forges et chantiers de la Méditerranée, pour des travaux de réparation aux croiseurs de la marine impériale *Amiral-Nakimow* et *Pamiat-Azowa*, a fait remettre au ministère des affaires étrangères une somme de 10,000 fr., destinée à être versée à la caisse de secours mutuels ou autre institution analogue de prévoyance des ouvriers.

Le Panama

Le liquidateur de la Compagnie du Canal de Panama a intenté une action contre M. Hugo Oberndœrfer en restitution d'une somme de 3,900,000 francs que lui ont versée, sans cause valable, les administrateurs de la Compagnie.

L'affaire est inscrite à la première chambre du tribunal civil de la Seine. Les débats commenceront le 18 avril prochain.

Envoi de troupes au Soudan

Oran, 24 février.

Un détachement des 1er et 2e régiments de la légion étrangère, composé de 10 officiers et de 384 hommes, sous le commandement du commandant Bouvier, à destination du Soudan, a été embarqué hier matin à bord du transport le *Cayor*. Ce navire, en outre, transporte deux millions de cartouches et 600 tonnes de matériel de guerre.

L'internement de Béhanzin

Béhanzin, l'ex-roi du Dahomey, a été conduit par un de nos navires de guerre à Saint-Louis, au Sénégal, où il est actuellement, attendant que le gouvernement ait fixé le lieu définitif de sa résidence.

Le gouvernement a décidé de le faire conduire dans notre colonie de la Martinique, dont le climat convient à son tempérament, et où il pourra résider sous une simple surveillance, sans crainte qu'il puisse s'échapper pour tenter de rejoindre le sol africain.

Les manœuvres allemandes

Le 15e corps d'armée, dont le rayon embrasse la Basse-Alsace et les confins de la Lorraine, vient de commencer ses grandes manœuvres d'hiver.

L'hypothèse générale des opérations suppose une armée ennemie venant de la frontière française et se dirigeant vers Strasbourg. Mais ce thème comporte une série d'opérations détachées, qu'il ne sera possible de préciser qu'après la clôture des manœuvres, qui promettent, d'ailleurs, d'être des plus intéressantes, à divers points do vue.

La Révolution au Brésil

Rio-de-Janeiro, 22 février.

Les marins du *Namyth*, descendus à terre, ont foulé aux pieds le pavillon anglais.

Les batteries d'Armacao, récemment détruites par les insurgés, ont été rétablies.

Buenos-Ayres, 22 février.

On mande de Santos que trois officiers soupçonnés de trahison ont été fusillés.

Les autorités astreignent les étrangers au service militaire. Les consuls protestent.

L'Espagne au Maroc

Madrid, 22 février.

Le gouvernement suppose que le maréchal obtiendra une réponse définitive du sultan avant les fêtes du Ramadan, sans quoi les négociations seraient indéfiniment prolongées.

On dit que le vizir aurait renouvelé la proposition de soumettre l'indemnité à l'arbitrage des puissances signataires de la convention de Madrid de 1880. Les instructions du gouvernement interdisent au maréchal d'accepter cet arbitrage.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Conseil municipal

Le conseil municipal de Cahors se réunira le lundi, 26 février courant, à 8 heures très précises du soir.

Session de février. — Ordre du jour :

Nomination des commissions. — Dépenses imprévues (compte-rendu par M. le Maire). — Taxe sur les chiens. — Demande en dégrèvement. — Demande de subvention par M. Sireyjol. — Soutien de famille. — Communications et pétitions diverses. — Rapports des commissions.

Inspection générale

M. Dauban, inspecteur général pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'enseignement secondaire et primaire, est arrivé mercredi à Cahors.

Ponts et chaussées

M. Pihier, actuellement chargé du service ordinaire du département de la Dordogne, a été chargé du service ordinaire du département de Maine-et-Loire et du service de la navigation de la Maine, en remplacement de M. Coindre, décédé.

Prytanée militaire

Les familles qui désirent faire concourir des enfants pour l'admission au Prytanée militaire en 1894, sont averties qu'elles doivent les faire inscrire du 1er au 31 mai prochain, à la préfecture du département où elles résident.

Un exemplaire de l'instruction ministérielle faisant connaître les conditions d'admission est déposé à la préfecture, 1re division, et dans les sous-préfectures, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Bons de poste

Voici la nouvelle formule des bons de poste :

Le recto de ces bons sera exclusivement affecté aux inscriptions relatives aux nom, qualité, profession, adresse du destinataire, ainsi qu'à la mention des dates d'émission, du paiement et d'acquit ; le verso comprendra l'énoncé des principales dispositions législatives ou règlementaires qui régissent l'emploi de ces bons.

La fabrication des bons du type nouveau a commencé par ceux de 20 francs.

Examen des sous-officiers candidats à des emplois civils

Par dépêche du 8 février courant, le ministre de la guerre fait connaître que l'examen primaire exigé de tous les sous-officiers, candidats aux emplois, des trois premières catégories, aura lieu le 19 mars prochain.

Les anciens sous-officiers, candidats à ces emplois; en résidence ou domiciliés sur le territoire des subdivisions de Cahors, sont informés qu'ils doivent adresser leur demande à M. le général commandant la 65e brigade d'infanterie, à Agen, avant le 28 février, terme de rigueur.

Adjudications

Jeudi à 2 heures, ont eu lieu, à la Préfecture, les adjudications suivantes.

1er lot. — Construction du chemin de grande communication no 9 de Castelfranc à Pélacoy, partie comprise entre les profils nos 110 et 142, territoire de la commune de Craissac, sur une longueur de 522m,40 c. Montant des travaux 13,284 fr. 82 ; somme à valoir 1,215 fr. 18 ; cautionnement, 500 fr.

M. Materre, Jean, de St-Projet, a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 12 fr. 50 0/0.

2e lot. — Construction du chemin de grande communication no 43, de Cajarc à Arcambal par Cénevières, partie comprise entre le village des Granges et la partie construite aux abords de l'écluse de St-Martin-Labouval territoire de la commune de Cénevières, sur une longueur de 1,261m,82 c. Montant des travaux, 14.291 fr. 45 ; somme à valoir, 908 fr. 55 ; cautionnement, 600 fr.

Ce lot a été adjugé à M. Henri Bonal, domicilié à Cénevières, avec un rabais de 25 fr. 0/0.

3e lot. — Reconstruction du ponceau sur le ruisseau de Paluzat et rétablissement aux abords du chemin de grande communication no 18 (Annexe A) de Gourdon à Dégagnac, territoire de la commune de Dégagnac, sur une longueur de 13m40.

Montant des travaux, 3,675 fr. 28 c.; somme à valoir, 824 fr. 72 c.; cautionnement, 150 fr.

M. Elie Lacoste, de Campagnac-lès-Quercy (Dordogne), a été déclaré adjudicataire de ce lot, avec un rabais de 12 fr. 0/0.

Accidents

Mardi, pendant qu'une compagie du 7e de ligne tirait à la cible, à Caillac, une balle, en frappant contre un bloc de pierre, a fait jaillir des éclats qui ont blessé cinq soldats, dont un à l'œil, un autre sur la nuque ; les trois autres n'ont été que très légèrement atteints.

* * *

Jeudi soir, vers cinq heures, des gamins s'amusaient sur le cours Vaxis à traîner une charrette.

Malheureusement une fausse direction a fait dévier le véhicule et le jeune Larnaudie, âgé de 11 ans, a été serré contre un des gros arbres qui ornent cette promenade. Cet imprudent a reçu d'asez graves contusions aux jambes. Transporté chez lui, il a reçu les premiers soins d'un docteur appelé en toute hâte. Les blessures ne paraissent pas devoir amener de sérieuses complications.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 20 février

Affaire Cros. — Attentat à la pudeur

La femme Joséphine Pons, épouse Cros, habite la commune d'Albas avec son mari, et deux fillettes, Marie Pons âgée de huit ans, née avant le mariage de sa mère, et Henriette Cros, âgée de six ans.

Vers le milieu du mois de septembre 1893, l'accusé Jean Cros, âgé de 27 ans, vint habiter chez son père. Le 27 octobre, la femme Cros, ayant dû s'absenter de la maison pour les soins de son ménage, laissa les deux fillettes à la garde

de l'accusé. Celui-ci profita de l'absence de la mère de famille et abusant de la faiblesse et du jeune âge des deux enfants dont la garde lui était confiée, se livra sur la petite Marie et la jeune Henriette à de nombreux attentats.

Dès la rentrée de leur mère, les enfants racontèrent les faits criminels dont elles avaient été victimes, et à la suite des vives remontrances qui lui furent adressées, l'accusé prit la fuite, après s'être emparé, à l'aide d'effraction, d'effets mobiliers et d'une somme de 25 fr. appartenant aux époux Cros.

L'accusé, malgré les déclarations formelles des témoins, nie les faits qui lui sont reprochés.

M. Barathon du Mouceau, procureur de la République, soutient l'accusation ; Me François Besse présente la défense.

Aussitôt après la lecture de l'acte d'accusation, le président ordonne le huis clos.

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict négatif sur toutes les questions en faveur de l'accusé qui est mis immédiatement en liberté.

Affaire Crubilié-Lavergne
Vols qualifiés et tentative de vols qualifiés

Le 16 août 1893, des malfaiteurs profitant de l'absence des époux Crémoux, pénétraient dans leur habitation sise à Pomarède, commune de Pinsac, après avoir fracturé, à l'aide d'un soc de charrue, la porte d'entrée de la maison. Ils fouillaient avec soin les armoires et une malle, et s'emparaient d'un certain nombre d'effets d'habillements et d'objets mobiliers. Les soupçons se portèrent sur le nommé Lavergne et un étranger que l'on avait vus rôder ensemble non loin de la maison Crémoux.

Mis en état d'arrestation, Lavergne après avoir énergiquement nié le vol qui lui était reproché, malgré la reconnaissance formelle de divers témoins et la découverte en sa possession de quelques-uns des objets volés, entrait bientôt dans la voie des aveux et désignait le nommé Crubilié comme co-auteur du vol. Une perquisition opérée au domicile de Crubilié amenait la découverte de divers objets volés, soigneusement cachés. Des témoins enfin reconnaissent Crubilié pour être l'inconnu qui accompagnait Lavergne le 16 août.

L'accusé n'en a pas moins persisté à nier toute participation au vol.

Le 4 septembre, Crubilié pénétrait, en escaladant une fenêtre et après avoir cassé un carreau de cette fenêtre pour pouvoir l'ouvrir, dans la maison des époux Poujade, au Mas-de-Gramat, commune de Payrac ; il fouillait avec soin la maison, fracturait à l'aide d'une serpe le tiroir à secret d'une armoire et une malle fermée à clef, et s'emparait de deux sacs de blé et de divers objets mobiliers. Malgré la découverte en sa possession d'un des mouchoirs et d'une cafetière soustraits au préjudice des époux Poujade, Crubilié nie le vol qui lui est reproché.

Dans la nuit du 4 au 5 septembre, une tentative de vol était commise au préjudice du sieur Delmas, aubergiste à Payrac. Un malfaiteur pénétrait dans l'auberge en cassant un carreau de la porte vitrée, ce qui lui permettait de faire jouer le verrou intérieur qui seul maintenait la porte fermée. Sur le buffet dans lequel Delmas enferme son argent on y remarquait des traces d'effraction et quelques taches de sang.

Les constatations de l'instruction ont permis d'établir que le malfaiteur, en fracturant le carreau avait dû se blesser à la main gauche et que les traces de sang relevées sur le buffet provenaient de cette blessure. Or, au cours de la perquisition faite chez l'accusé dans la matinée du 5 septembre, quelques heures après la tentative de vol, la gendarmerie constatait que l'accusé portait au pouce de la main gauche une blessure ayant abondamment saigné et l'homme de l'art chargé d'examiner d'où pouvait provenir cette blessure, paraît disposé à croire qu'un éclat de verre a été l'agent vulnérant.

Les deux accusés sont des repris de justice dangereux, déjà plusieurs fois condamnés pour vols.

L'audience est renvoyée au lendemain.

Audience du 21 février

L'audition des témoins continue. Tous viennent affirmer la culpabilité des accusés.

M. Fournier, substitut, dans un réquisitoire nourri d'arguments, fait appel à la fermeté du jury et demande une peine sévère.

MMes Marquès et Billières, défenseurs des accusés conjurent les jurés de se montrer cléments.

Crubilié et Lavergne ont été condamnés chacun à 5 années d'emprisonnement.

M. le président déclare la session close.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 22 février 1894

L'audience a été totalement absorbée par l'administration des contributions indirectes.

Tout d'abord, les sieurs Alayrac, Fénelon et Maratuech, de Cahors, nommés employés d'octroi, ont prêté serment.

Ensuite, sur la demande de l'administration des contributions indirectes, le tribunal a prononcé la confiscation :

1° D'un fût de vin contenant 55 litres ;

2° De 17 kilogrammes de tabac de fraude en poudre ;

Et 3° d'un certain nombre de paquets d'allumettes de contrebande.

Ces divers objets avaient été saisis à 3 individus restés inconnus.

Toujours sur la demande de la même administration, le tribunal renvoie à quinzaine l'affaire Bousquet-Calvo, inculpés de fabrication de tabacs de contrebande, et l'affaire Second.

Figeac

Plainte a été déposée par le sieur P..., domestique à Lissac, contre son ancien maître, un sieur G..., de Camboulit. G..., qui était jaloux de P..., quand il était à son service, se trouvant à Figeac, trouva son ancien domestique au faubourg d'Anjou et, sans mot dire, lui asséna des coups de bâton sur la tête et lui cingla la figure à coups de rênes.

Camboulit

Dans la nuit du 16 au 17 février courant, un inconnu a pénétré, par effraction et escalade, dans la maison du sieur Arsène Destruel, cultivateur à Camboulit, et a enlevé tout le linge renfermé dans une armoire, ainsi que tout celui qui se trouvait dans un coin du galetas. La valeur des objets volés dépasse 350 francs.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 24 février 1894

Naissances

Couderc Jean, rue des Boulevards, 20.
Pechmajou Pierre, rue Lastié, 2.

Mariages

Richard Louis, élève machiniste, et Gisbert Catherine.

Décès

Vidal Marie, institutrice, 20 ans, Vieux-Palais.
Gaston Jean, 84 ans, rue Mascoutou, 44.
David Célestin, 6 ans, (Hospice.)
Flaujac Antoine, tailleur, 80 ans, (Hospice.)
Combebias Célestine, 18 ans, célibataire, rue des Boulevards, 9.
Barry Jean, cultivateur, 68 ans, à Bégous.
Barradis Catherine, fabricante de conserves alimentaires, 49 ans, Ve Bonnet, rue Nationale 7.

THÉATRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Samedi 24 février 1894

UNIQUE REPRÉSENTATION
AVEC LE CONCOURS ASSURÉ DE
MM. EDGARD MARTIN, de la Porte-Saint-Martin, engagé spécialement ; GUIMIER, de la Gaîté ; BRELET, de l'Ambigu ; BERTHIER, du Châtelet ; Mlle DESCHAMPS, du Vaudeville ; Mme DARGY, du Vaudeville.

1795-1821

Directoire.— Consulat.— Empire,

NAPOLÉON

Pièce Historique et Nationale en 3 Parties, 7 Actes et 10 Tableaux
de M. André CHADOURNE

Avec ce choix d'artistes, on ne peut manquer d'avoir une bonne interprétatton. Aussi engageons-nous nos lecteurs à retenir leurs billets à l'avance.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME du 25 FÉVRIER 1894
de 3 à 4 h. du soir (*Allées Fénelon*)

Le Cimbre (P. R.)	Signard.
La chasse du jeune Henri (Ouvert.)	Méheil.
Thérésen (Valse)	Gungl.
Lakmé (Fantaisie)	Léo Delibes.
Polka des Troupiers	Desormes.

LES MEDECINS

du monde entier ont reconnu que

l'Émulsion Scott

est beaucoup plus efficace que l'huile ordinaire et que les préparations similaires. C'est que l'EMULSION SCOTT ne fatigue pas l'estomac et constitue une nourriture forte et réparatrice.

Les médecins du monde entier la recommandent.

J. DELOUCHE, Phien, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

Enfin ! trouvé quand même !

Saint-Lô (Manche), le 11 janvier 1893. — Depuis longtemps, je souffrais de violents maux de tête et d'estomac ; nul remède ne me soulageait. J'essayai enfin vos bonnes Pilules Suisses qui m'ont radicalement guéri en très pen de temps.

(Sig.lég.) E. GROULT, 8, rue Saint-Thomas.

En se réveillant le matin, beaucoup de personnes ont la langue lourde et *mauvais goût dans la bouche*. C'est l'indice le plus certain d'une mauvaise digestion et d'une maladie d'estomac à son début. Il faut se hâter d'enrayer le mal en faisant usage de **Tisane Dussolin**, qui est en même temps *tonique, dépuratif, antiscorbutique* et *reconstituant des forces et du sang*. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec une notice indiquant la manière de s'en servir. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Prime à nos Abonnés

Les **Armes de précision** de la maison
Marius BERGER, fils
de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, **10 0/0** au-dessous de leur valeur.
Envoi *franco* du Catalogue illustré.
On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

En dépit de l'amour du changement, qui entraîne la plupart des gens, même quand il s'agit de leurs intérêts les plus sérieux et notamment de la santé, la *Pâte Regnauld* n'a jamais vu décroître le nombre de ses fidèles. Loin de là, ceux qui en ont usé se font un devoir de la recommander à tous les enrhumés de leur connaissance. Le *Sirop de Regnauld* a pareillement sa clientèle qui croît d'année en année. Pourquoi changer quand on est satisfait ?

Pour prendre un cachet médicamenteux contenant de la quinine, il faut une cuiller, de l'eau et avaler un gros paquet. Avec les Capsules de quinine de Pelletier, on a le médicament sous la main, dans sa poche, et en avalant une capsule de la gresseur d'un pois, on prend le plus puissant tonique connu.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la *Chlorose* et l'*Anémie ;* il convient à tous les tempéraments affaiblis.
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

Dès que les mères s'aperçoivent que leurs enfants manquent de vivacité et d'appétit, qu'ils sont pâles, qu'ils ont les glandes du cou engorgées ou des éruptions de gourme sur la tête et le visage, elles doivent sans hésiter avoir recours au Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie. Outre les éléments dépuratifs du Sirop antiscorbutique, il contient l'iode tel qu'il se trouve à l'état naturel dans le cresson, appelé la santé du corps.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** que nous publions aux annonces.

BULLETIN FINANCIER

Le marché accuse toujours de bonnes dispositions. Le 3 0/0 s'avance de 98.90 à 99.05 et reste demandé à 99 fr. au comptant. L'amortissable est bien tenu à 98 à terme et 99 au comptant. Les bonnes tendances persistent sur le 3 1/2 recherché à 105.50 à terme et 105.30 au comptant. A part l'Italien, les fonds étrangers sont fermes. L'Extérieure est reprise à 63 7/8 et 64 fr. Le Hongrois cote 95 1/4. L'Unifiée est à 521.25. Banque de France, 3995. Credit Lyonnais 773.75. Le Suez cote 2735 et 2737.50. Le Panama fait 17 fr. Affaires sur grandes sociétés : calmes.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 96

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IX

TO BE OR NOT TO BE

Elle lui tendit la croix et la chaîne. La jeune femme lui répondit par un geste d'étonnement craintif.

— N'ayez pas peur, continua Gertrude en souriant. Est-ce que j'ai l'air méchant. Prenez, prenez; ou plutôt, non, tenez : agenouillez-vous là, près de moi.

Elle obéit ; Mme Kervigan lui passa la chaine autour du cou.

— Comment vous appelez-vous ? mon enfant.

— Julie, madame.

— Eh bien, Julie, ne soyez pas étonnée de mon présent. Je suis très malade, voyez-vous, je serais morte sûrement demain. J'ai voulu faire quelque chose pour vous, la dernière jeune mariée que je verrai.

Il y eut une nuance d'émotion dans les traits de la jeune femme quand elle lui donna le billet de mille francs.

— C'est votre dot, ajouta-t-elle.

Et comme la jeune fille, émue et confuse, ne comprenait guère cette bonne fortune qui lui arrivait :

— Priez quelquefois pour moi, dit Gertrude en la congédiant.

Quand ces braves gens furent partis, elle demeura quelques instants immobile et silencieuse. Puis avec un sourire :

— Qu'on est heureuse de faire des heureux, dit-elle.

L'une des dernières actions en ce monde de cette ravissante créature devait être quelque chose de bon et de généreux.

Le reste de la journée s'écoula sans nouvel incident. La jeune femme causa presque gaiement, sinon sans fatigue. L'oppression augmentait, et il était aisé de voir qu'elle supportait d'intolérables souffrances. Mais elle savait les dompter si courageusement qu'on ne se serait douté de rien, si l'on n'avait su le mystère de cette douloureuse agonie.

Elle se coucha de bonne heure et parut tout d'abord s'endormir. Plutôt de l'assoupissement que du sommeil. Son mari, son père et Mme Delcroix ne la quittaient pas. Ils sentaient tous que l'instant fatal se rapprochait. Au matin, elle fut prise de ce hoquet convulsif qui annonce le dénoument de ces terribles drames humains.

— Jean... Jean... balbutia Gertrude. Elle demandait son fils.

L'enfant dormait. On le réveila, et il vint encore, avec ses gros yeux chargés de sommeil. Sa mère lui tendit les bras. Il s'y jeta avec une sorte d'emportement. Elle le serra sur sa poitrine, désespérément, en répétant :

— Jean... Jean...

Quant à Pierre, il pleurait à chaudes larmes au pied du lit. La mère tenait son fils assis sur les draps. Ses yeux, déjà éteints, le fixaient avec une sorte de farouche tendresse. Elle demeura ainsi, longtemps, presque une demi-heure, ne le perdant pas de vue : elle le contemplait ainsi que l'artiste exposant doit contempler son chef-d'œuvre. Jean, étonné ne comprenait pas. Mais il subissait la haute puissance de cette situation à son insu, quand, dans son imagination enfantine, il ne la concevait pas.

Enfin, lassée peut-être, Gertrude cacha ses yeux avec ses deux mains. Alors elle s'enfonça dans une prière muette où elle mit toute son âme. On prit l'enfant et on l'agenouilla, lui aussi, près de ce lit de mort.

Les heures passaient. Ce ne fut que vers neuf heures qu'elle jeta un grand cri en demandant son mari. Elle ne distinguait déjà plus les objets.

Kervigan se précipita vers elle et la saisit avec transport entre ses bras. Oh ! alors, ces yeux qui ne voyaient plus eurent la seconde vue de l'âme. Elle l'aperçut, elle qui ne pouvait plus apercevoir.

— Je t'aime, dit-elle encore.

Elle agita les mains d'un mouvement convulsif, Mme Delcroix, le colonel, sanglotaient. Seul le marquis ne pleurait pas. Quand il la vit plus calme, il saisit une des mains de sa fille et la couvrit de baisers ardents. Mais elle ne sentait rien. Les yeux regardaient en haut. On eût dit qu'elle s'envolait déjà vers ce monde surnaturel qui nous attend. Le même sourire ineffable errait sur sa lèvre.

Elle remua une dernière fois ; Pierre se pencha sur elle, embrassant ardemment cette lèvre passionnée naguère et qui ne répondait plus à la sienne. Elle devina plutôt qu'elle ne sentit que c'était son bien-aimé qui lui donnait dans la mort la suprême caresse de la vie. Elle serra instinctivement les bras ; puis ils se détendirent, se roidirent et retombèrent. Pierre venait d'aspirer cette âme dans un dernier baiser.

Elle était morte. . . . . .

. . . . . .

Nous voici parvenu au terme de cette histoire vraie. Le marquis et la marquise de Courrance ont existé. Peut-être parmi ceux qui ont lu ce récit, quelques-uns les ont-ils rencontrés et se sont-ils rappelé le drame de Beaumont-du Périgord, qui fut l'origine de cette tragique aventure. D'aucuns ont pu reconnaître les types vrais que nous avons mis en scène.

Mais nous espérons que tous auront compris l'idée que nous avons voulu traduire au grand jour. Quelques personnes ont bien voulu s'intéresser assez à notre récit pour nous dire que nous avions peut-être eu tort de développer cette attristante morale de la responsabilité des enfants portant la peine des crimes de leurs ascendants.

(*Asuivre*).

PILULES GICQUEL. la Boîte 1f.50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. no 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **15 jours,** non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

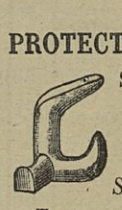

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure,* système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison Mme Ve Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

Bibliographie

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 24 février 1894 : Paliers à billes : X..., ingénieur. — La plus haute station météorologique.— Bateau en aluminium : G. Richou. — Cheminées d'appartement : Dr Z... — Le Megaladapis : Dr E. Trouessart. — Les problèmes de l'éclairage: Charles Henry.—Chronique. — Académie des sciences ; séance du 14 février 1894 : Ch. de Villedeuil. — Physique sans appareils.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

(*Supplément* 13 *de la* Nature)

Hygiène et santé. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Bibliographie.

ANCIENS ET MODERNES (*Journal musical mensuel*, grand format). — Piano ; Piano et chant ; Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte ; 12 numéros de 20 pages de musique : 4 fr. l'an.

Sommaire du numéro de Février :

Texte : Les décors des Théâtres. — Souvenirs musicaux. — Carnet musical. — Les grandes partition (Attaque du Moulin). — Musique : L'heure des Rêves, piano :A Vernet. — Le sounir, piano et chant : A. Tridémy. — L'attente, piano : H. Eymieu. — Quand vient l'automne, piano : J. Carlez.

Adresser les demandes à l'éditeur M. Rosoor-Delattre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord).

On souscrit également dans nos bureaux.

LA REVUE UNIVERSELLE, (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publie dans son numéro du 20 févier : Le grand Transsibérien. — Industrie du pétrole à Bakou. — La turbine à vapeur de Laval. — Propos du docteur. — Signal automatique en cas de brouillard. — Coffre-fort public. — La locomotive électrique Heilmann. — Encrier stilligoute. — Couteau à huîtres américain. — Casse-tête Columbia. — Construction d'un réveil-matin électrique avec lampe.— La Pyrogravure. — La bicyclette Valère. — L'entraîneur cyclone. — Photographie. — Dans l'Afrique française. — Du matériel agricole. — Les moules perlières. — Liste générale des brevets. — Revue des publications étrangères, etc.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr.
Numéro spécimen, 0 fr. 30.
Abonnement d'essai de trois mois, 2 fr. 50.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations **gratuites** par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8f en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.

(*Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime*).

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (*Téléphone*).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, *Boulevard Montmartre, Paris* et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

LISEZ le **MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS,** *qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés*, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.

(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES,** aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

15, Rue Grange-Batelière, PARIS

LE MONITEUR DES VALEURS DU COMPTANT

COTE SPÉCIALE des VALEURS en BANQUE

Le Plus Complet des Journaux Financiers

2 FR. par An — Paraît le Dimanche

Chaque numéro contient : des Etudes Financières sérieuses et Impartiales. — Les Cotes Officielles. — La Liste de tous les Tirages et **des Lots non réclamés.** *— Les Echéances des Coupons et tous Renseignements indispensables aux Rentiers.* — C'EST LE SEUL JOURNAL PUBLIANT LA COTE INTÉGRALE DES VALEURS EN BANQUE. — On s'abonne **sans frais** dans tous les bureaux de poste, et par mandat ou timbres-poste. Envoi d'un numéro d'essai sur demande.

PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

TRÈS CONTREFAITS ET IMITÉS SOUS D'AUTRES NOMS

Exiger les **Véritables** avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du **Docteur Franck**

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

1 fr. **50** la 1/2 Boîte (50 gr.); **3** fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes américaines

Grande baisse de Prix

Racinés 1er choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Pouzin, 40 fr. le mille.

Greffés-soudés 1er choix depuis 150 f.
2e choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, *Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury.*

A VIRE, *par Puy-l'Evêque (Lot)*

PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis & franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la **SAISON d'ÉTÉ,** sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & Cie

PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions *franco* **à partir de 25 francs**

A céder

pour cause de maladie un **fonds de commerce de grains.**

S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, no 3, à Cahors.

A Vendre

IMPRIMERIE ayant un Journal politique et vinicole dans un chef-lieu d'arrondissement. 56e années d'existence, le tout en plein rapport.

S'adresser au Directeur du *Médocain* à Lesparre-Médoc (Gironde).

A VENDRE

Un fonds de commerce, exploité à Cahors, comprenant les porcelaines, les verres et cristaux, l'épicerie et la poterie.

S'adresser pour les renseignements à l'étude de Me LASCAZES, notaire, 69, boulevard Gambetta, Cahors.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof à l'Ecole des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'Ecole des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.
Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'Ecole polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'Ecole des beaux-arts.
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8o colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : **600** fr.
Payables : **10** fr. par mois
ou **500** fr. comptant

La **Grande Encyclopédie** *va nous délivrer d'une multitude de volumes indignes de l'omniscience.* (Arsène HOUSSAYE)

Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : **750** fr.
Payables : **15** fr. par mois
ou **650** fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

A Vendre

DE SUITE

500 mètres cubes **chêne** débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés **parquet chêne** de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de **bois de chauffage chêne**, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrou...	11 fr.	la tonne.
Aurillac.....	13	—
Brive.....	14	—
Cahors.....	15	—
Libourne.....	17	—
Bordeaux.....	18	—
Rodez.....	16	—
Périgueux.....	16	—

Fabrique de **Moulures, Parquets et Charpentes chêne.**

S'adresser à M. **FILLIOL** jeune, Tulle.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au *Siège de l'immeuble* ou au *Bureau du Journal.*

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.